

Vœu n° 1 : Le Défap, Service protestant de mission

Le Synode national, réuni à Sète du 22 au 24 octobre 2021, exhorte les synodes régionaux de cet automne à respecter le délai demandé par les instances des Églises fondatrices du Défap pour la refondation de ce service, et à ne pas prendre à son égard des décisions financières radicales qui contribueraient à priver notre service protestant de mission des moyens nécessaires à l'exercice de ses missions actuelles.

Vœu n° 2 : *Exilés, l'accueil d'abord*

À Calais et ailleurs, la situation des personnes exilées est catastrophique ; elles sont traitées de manière inhumaine. L'État français empêche les associations d'apporter de quoi manger, boire, se laver à des personnes en détresse, demande aux forces de l'ordre de déloger chaque jour les personnes, de leur confisquer le peu qu'elles ont.

De tels agissements sont contraires à la décision 2018-717/718 du 6 juillet 2018 du Conseil constitutionnel qui reconnaît une valeur constitutionnelle au « principe de fraternité ». Il découle de ce principe la liberté d'aider autrui dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national.

Des citoyens se mobilisent à Calais, une pétition circule, trois personnes ont entamé une grève de la faim.

Le Synode national de l'Église protestante unie de France, réuni à Sète du 22 au 24 octobre 2021, réaffirme que l'accueil des exilés est prioritaire : « *Exilés, l'accueil d'abord* ». Il invite chacune et chacun à soutenir la mobilisation citoyenne signée par la Cimade, Amnesty France et d'autres associations humanitaires.

Vœu n° 3 : Accueil dans les communautés locales

Le vœu qui est présenté aujourd'hui se situe dans la continuité du vœu adopté au Synode de Nancy en 2016. Celui-ci, adopté à l'unanimité, appelait l'État à accueillir avec bienveillance les réfugiés syro-irakiens.

Nos Églises locales et paroisses se trouvent aujourd'hui au contact de ces populations, particulièrement celle des chrétiens persécutés. Aujourd'hui, ce sont les Iraniens, les Afghans, les Syriens, les Irakiens, et ressortissants d'autres pays de tous les continents, qui frappent à la porte de nos églises.

Soucieux de la tradition d'accueil de notre Église, le Synode national, réuni à Sète du 22 au 24 octobre 2021, demande à la Coordination nationale, au service national de catéchèse, et/ou au Défap de procéder à l'état des lieux du matériel existant et de bien vouloir réfléchir à la conception d'un outil de catéchisme qui permettrait d'accueillir ces populations dont le français n'est pas bien maîtrisé afin de participer à la fortification de leur foi et de les inclure pleinement dans nos communautés paroissiales.

Vœu n° 4 : Mission de l'Église et diaconie

Préambule

À l'occasion de sa rencontre préparatoire au synode national, l'assemblée des communautés, œuvres et mouvements (ACOM) de l'Église protestante unie de France (EPUdF) regrette que la dimension diaconale ne soit pas explicitement mentionnée et qu'elle ne soit pas mieux prise en compte dans le document préparatoire transmis aux Églises locales et paroisses (« Mission de l'Église et ministères ») pour accompagner la démarche synodale autour de la mission de l'Église et des ministères.

L'ACOM s'est souvenue :

- De la déclaration de foi de l'EPUdF qui affirme : *L'Esprit saint (...) nous encourage à témoigner de l'amour de Dieu, en paroles et en actes. Dieu (...) nous appelle, avec d'autres artisans de justice et de paix, à entendre les détreffes et à combattre les fléaux de toutes sortes : inquiétudes existentielles, ruptures sociales, haine de l'autre, discriminations, persécutions, violences, surexploitation de la planète, refus de toute limite. Dans les dons qu'elle reçoit de Dieu, l'Église puise les ressources lui permettant de vivre et d'accomplir avec joie son service : (...) vie communautaire et solidarité avec les plus fragiles.*
- Des décisions du Synode national de l'Église réformée de France (ERF) de La Force en 2010 :
 - Décision n° 32-1 : « Solidaires au nom de Jésus-Christ » (résolution pour les Églises locales) ;
 - Décision n° 32-2 : Pour les œuvres et mouvements » ;
 - Décision n° 32-4 : Au Conseil national.
- Des décisions du Synode général de l'Église évangélique luthérienne de France (EELF) du 5 et 6 juin 2010 à Montbéliard.
- De la constitution de l'EPUdF qui affirme dans son article 15 que « *Des institutions — Églises, communautés, œuvres ou mouvements — peuvent être considérées, dans les conditions fixées au Règlement d'application, comme participant de la même mission que l'Église protestante unie de France* ».

Prenant acte de ces rappels non exhaustifs,

le synode national demande aux membres du Conseil national, aux rapporteurs nationaux et régionaux sur le thème « Mission de l'Église et ministères », aux Églises locales et paroisses et à tous les acteurs engagés dans des communautés, œuvres et mouvements :

- de veiller à ce que la réflexion synodale sur la mission de l'Église et les ministères intègre pleinement et explicitement la diaconie ;
- d'utiliser le rapport sur la diaconie et les décisions du Synode national de l'ERF de La Force et du Synode général de l'EELF en 2010 dont la pertinence semble toujours très actuelle.

Le Synode national recommande que ce vœu soit transmis sans délai aux rapporteurs régionaux et aux délégués des synodes régionaux pour être pris en compte dans les débats des synodes régionaux 2021.